

Demande d'inscription à la liste des avocats admissibles au tarif pour causes complexes

Veillez lire attentivement avant de remplir.

Aide juridique Ontario (AJO) est déterminée à fournir à ses clients des services juridiques de haute qualité et à bien soutenir les avocats dans le travail qu'ils effectuent pour l'aide juridique. AJO a établi une liste des avocats admissibles au tarif pour causes complexes (TCC), à l'intention des avocats qui peuvent recevoir une augmentation du financement pour des types particuliers de cause.

L'inscription à la liste du TCC ne rend pas un avocat admissible au financement du TCC pour des certificats portant sur des affaires criminelles régulières ou d'autres causes du programme de gestion des causes majeures (GCM).

L'inscription à la liste des affaires criminelles extrêmement sérieuses (ACES) et aux listes générales des avocats en droit criminel est obligatoire pour pouvoir être inscrit à la liste du TCC.

Les auteurs d'une demande d'inscription seront évalués d'après tous les renseignements présentés à AJO et ceux qu'elle aura recueillis, et surtout à l'aide des critères d'évaluation des candidats :

- expérience professionnelle
- civilité, réputation, éthique
- relations avec AJO

Les auteurs d'une demande d'inscription doivent :

- remplir la demande d'inscription à la liste des avocats admissibles au tarif pour causes complexes
- signer le formulaire de divulgation de renseignements pour le Barreau du Haut-Canada et/ou tout autre barreau, et le formulaire de divulgation de renseignements pour la Lawyers' Professional Indemnity Company
- fournir le nom de trois personnes prêtes à donner une recommandation

Seules les demandes dûment remplies seront prises en considération.

Vous pouvez joindre un curriculum vitae à la demande, mais ce n'est pas nécessaire. Vous pouvez remettre à AJO une lettre de recommandation de l'une ou l'autre des personnes indiquées, mais AJO se réserve le droit de les contacter. AJO peut obtenir des renseignements auprès d'autres sources, comme les membres du Comité des exceptions ou les directeurs régionaux.

Dans certains cas, AJO demandera à l'auteur de la demande de fournir d'autres

renseignements ou le convoquera à un entretien pour pouvoir mieux évaluer son admissibilité à la liste.

AJO évaluera l'admissibilité du candidat dans les 30 jours qui suivent la réception de la documentation demandée. Dans certaines circonstances, ce délai peut être prolongé. Nous vous prions de ne pas contacter AJO au sujet de l'état de votre demande pendant cette période de 30 jours.

Les avocats admissibles recevront une confirmation par écrit. Les avocats admissibles sont inscrits à la liste du TCC pendant quatre ans. À l'expiration de cette période, ils doivent soumettre une demande de renouvellement.

Les avocats qui ne sont pas admissibles recevront une lettre indiquant les motifs du refus et le processus de demande de réexamen.

Les renseignements personnels demandés dans le présent formulaire sont recueillis en vertu de l'article 19 de la Loi de 2020 sur les services d'aide juridique et sont utilisés afin de déterminer si l'auteur de la demande satisfait aux normes régissant l'inscription et le maintien à la liste d'avocats. Les questions à ce sujet doivent être adressées à gencasemgmt@lao.on.ca.

Les documents doivent être transmis par télécopieur à Aide juridique Ontario au 416-204-4710 ou par courriel à gencasemgmt@lao.on.ca

1. Renseignements personnels

Nom :

Coordonnées : Adresse :

Unité/
app. :

Ville :

Province :

Code postal :

Téléphone :

Courriel :

N° d'avocat d'AJO :

Matricule du
Barreau :

Date et province
d'admission au
Barreau :

Êtes-vous inscrit(e) aux listes des ACES et du droit criminel?

Oui

Non

Êtes-vous capable de mener un procès en français?

Oui

Non

Parlez-vous couramment une autre langue?

Oui

Non

Si oui, laquelle :

Avez-vous auparavant déposé une demande
d'inscription à la liste du TCC?

Oui

Non

2. Adhésion ou participation à des associations professionnelles

2.1 Énumérez les associations professionnelles auxquelles vous payez ou avez payé des droits d'adhésion ainsi que les dates de vos adhésions.

2.2 En quelques mots, expliquez votre participation à une association professionnelle, passée ou présente, qui va ou allait au-delà des responsabilités du membre qui paie son adhésion. Précisez les dates pertinentes de votre participation.

3. Publications

3.1 Veuillez indiquer tout ouvrage juridique (au cours des cinq à dix dernières années) :

Titre de l'ouvrage	Lieu de publication	Date de publication

4. Récompenses/Prix

4.1 Veuillez fournir des renseignements sur des récompenses ou prix que vous avez reçus, le cas échéant

5. Aptitude personnelle

5.1 Veuillez indiquer toute plainte figurant actuellement dans les dossiers du service de règlement des plaintes ou du service des enquêtes du Barreau du Haut-Canada ou de n'importe quel autre barreau.

(Remarque : AJO tiendra compte de la demande d'inscription d'un candidat qui est impliqué dans une plainte susmentionnée si, après avoir obtenu les détails de l'affaire, elle est d'avis que la nature de l'activité n'a pas d'incidence sur l'admissibilité du candidat.)

5.2 Veuillez indiquer toute plainte ouverte devant le Comité d'autorisation des instances du Barreau du Haut-Canada ou de n'importe quel autre barreau.

(Remarque : les candidats qui sont impliqués dans une plainte de ce genre ne seront généralement pas pris en compte; toutefois, si AJO reçoit suffisamment d'information l'avisant que la plainte est frivole ou infondée, celle-ci n'empêchera pas l'examen de la demande du candidat.)

5.3 Veuillez indiquer si vous avez fait l'objet d'une sanction ordonnée par le Barreau du Haut-Canada ou n'importe quel autre barreau.

(Remarque : les candidats qui ont fait l'objet d'une sanction ordonnée par un barreau ne seront généralement pas pris en compte. Toutefois, si AJO reçoit suffisamment de renseignements sur les circonstances entourant la sanction, la sanction n'empêchera pas l'examen de la demande du candidat.)

5.4 Veuillez indiquer toute plainte relative à la responsabilité civile professionnelle figurant actuellement dans les dossiers de la Lawyer's Professional Indemnity Company contre vous. (Remarque : les candidats qui font l'objet d'une réclamation engageant leur responsabilité civile professionnelle auprès de la Lawyer's Professional Indemnity Company ne seront généralement pas pris en compte. Toutefois, si AJO reçoit des renseignements suffisants lui indiquant que la réclamation n'est pas fondée, cette réclamation n'empêchera pas l'examen de la demande du candidat.)

5.5 Veuillez indiquer si vous êtes actuellement défendeur dans une instance civile (à l'exception des affaires de droit de la famille). (Remarque : AJO tiendra compte de la demande d'un candidat qui est partie à une instance civile si, après avoir reçu des détails sur l'affaire, elle est d'avis que la nature de l'affaire n'a pas d'incidence sur l'admissibilité du candidat.)

5.6 Veuillez indiquer si vous faites l'objet d'un jugement civil non exécuté contre vous ou de propositions passées ou présentes à des créanciers ou de cessions dans le cadre d'une faillite. (Remarque : AJO tiendra compte de la demande d'inscription d'un candidat que se trouve dans ces circonstances si, après avoir reçu des détails, elle est d'avis que la nature de l'affaire n'a pas d'incidence sur l'admissibilité du candidat.)

5.7 Veuillez indiquer si vous êtes actuellement accusé(e) dans une instance criminelle.
(Remarque : AJO tiendra compte de la demande d'inscription d'un candidat que se trouve dans ces circonstances si, après avoir reçu des détails, elle est d'avis que la nature de l'affaire n'a pas d'incidence sur l'admissibilité du candidat.)

5.8 Veuillez indiquer si vous avez déjà été reconnu(e) coupable d'une infraction criminelle, pour laquelle vous n'avez pas reçu d'absolution.
(Remarque : AJO tiendra compte de la demande d'inscription d'un candidat que se trouve dans ces circonstances si, après avoir reçu des détails, elle est d'avis que la nature de l'affaire n'a pas d'incidence sur l'admissibilité du candidat.)

6. Études

6.1 Faculté de droit

Nom :

De/à :

Domaines d'intérêts
particuliers :

Où avez-vous effectué
votre stage d'avocat?

6.2 Études de deuxième cycle en droit ou autre (le cas échéant)

Nom :

De/à :

Diplôme :

Sujet d'étude :

6.3 Autre renseignements reliés aux études

7. Formation continue après l'admission au barreau (cinq dernières années)

7.1 Énumérez les cours, séminaires ou exposés de formation continue que vous avez donnés, ainsi que leurs dates et lieux.

7.2 Énumérez les cours, séminaires ou exposés de formation continue auxquels vous avez assisté, ainsi que leurs dates et lieux.

8. Expérience professionnelle et emploi

8.1 Expérience dans le domaine juridique (par ordre chronologique, brève description du travail).

8.2 Avez-vous déjà été l'avocat principal dans une enquête préliminaire, un procès ou un appel sur un meurtre? Oui Non

Dans l'affirmative, énumérez les affaires les plus récentes, la nature des instances et l'issues des instances.

8.3 Avez-vous déjà travaillé comme avocat débutant ou avocat adjoint dans une enquête préliminaire, un procès ou un appel sur un meurtre? Oui Non

Dans l'affirmative, avec qui avez-vous travaillé sur le dossier? Quel était votre rôle? Indiquez les cas les plus récents, la nature des instances et l'issue des instances. Par exemple, avez-vous contre-interrogé des témoins? Avez-vous plaidé une requête ou prononcé un exposé préliminaire ou final?

8.4 Avez-vous déjà été l'avocat principal dans une enquête préliminaire, un procès ou un appel qui portaient sur les infractions suivantes?

Homicide involontaire coupable	Tentaive de meurtre
Complot en vue de commettre un meurtre	Négligence criminelle ayant causé la mort
Facultés affaiblies ayant causé la mort	Agression sexuelle grave
Toute autre infraction considérée comme semblable sur le plan de la complexité	

Si vous avez coché une ou plusieurs cases, veuillez énumérer les cas les plus récents, la nature des instances et l'issue des instances, et fournir une brève explication au besoin.

8.5 8.5 Avez-vous déjà été avocat principal et obtenu gain de causes dans les affaires suivantes?

Dawson / Garafoli

Délinquant dangereux/Délinquant à contrôler

Contestation constitutionnelles
de lois

Suspension judiciaire des procédures

Stinchcombe

Exclusion de la preuve en vertu du par. 24 (2)

Toutre autre requête considérée
comme semblable sur le plan
de la complexité

Si vous avez coché une ou plusieurs cases, veuillez énumérer les cas les plus récents, la nature des instances et l'issue des instances, et fournir une brève explication au besoin.

9. Recommandations

Veillez fournir le nom de trois personnes prêtes à émettre des recommandations à votre égard. Ces personnes doivent avoir une connaissance directe et récente de votre travail de juriste. Elles doivent être en mesure de donner une évaluation minutieusement étudiée de votre aptitude à être inscrit sur la liste des avocats admissibles au tarif pour causes complexes d'AJO, fondée sur au moins un des critères suivants :

- Vos réalisations professionnelles
- Votre réputation en matière d'éthique et de civilité

Tous les renseignements seront gardés confidentiels. AJO pourrait obtenir des renseignements d'autres sources, comme, par exemple, des membres du Comité des exceptions. Lors de ces démarches, tous les efforts seront déployés pour assurer la confidentialité.

Vous pouvez fournir à AJO une lettre de recommandation des personnes de la liste ci-dessous. AJO pourrait quand même communiquer directement avec elles.

Les personnes suivantes peuvent émettre des recommandations à votre égard :

- Avocat de la défense d'un cabinet autre que le vôtre
- Procureur de la Couronne (provincial ou fédéral)
- Juge de la Cour supérieure
- Policier ou détective privé
- Membre d'un organisme de charité où vous avez fait du travail en tant que bénévole
- Témoin expert auquel vous avez eu recours dans des causes présentes ou antérieures

Les personnes suivantes ne peuvent pas émettre des recommandations à votre égard :

- Un avocat du même cabinet que le candidat, un de ses collègues, son employeur ou un de ses employés
- Un membre de la famille du candidat
- Un membre du conseil d'AJO
- Un employé d'AJO
- Les membres du Comité des exceptions.

Renseignements sur la 1^{ère} personne

Nom :

Titre et organisme :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Renseignements sur la 2^e personne

Nom :

Titre et organisme :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Renseignements sur la 3^e personne

Nom :

Titre et organisme :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

10. Facultatif

10.1 Veuillez fournir tout autre renseignement pertinent à votre sujet qui ne figure pas dans les réponses cidessus et qui est susceptible d'aider AJO à évaluer votre demande.

Par la présente, j'atteste que les renseignements fournis dans cette demande sont exacts et que, si je suis réputé(e) admissible au tarif pour causes complexes, je continuerai de me conformer aux critères d'évaluation durant les quatre années de mon mandat.

Nom :

Date :

Signature :

Transmettez le formulaire dûment rempli par télécopieur à Aide juridique Ontario au 416-204-4710 ou par courriel à gencasemgmt@lao.on.ca

--	--	--

Les renseignements personnels figurant dans le présent formulaire sont recueillis en vertu de la Loi de 2020 sur les services d'aide juridique aux fins de paiement des comptes, d'enquêtes et de l'application de la Loi sur les services d'aide juridique.

Les questions à ce sujet doivent être adressées à l'agent(e) de l'accès à l'information et de la protection de la vie privée, à fippa@lao.on.ca ou au 1 800 668-8258.



LEGAL AID ONTARIO
AIDE JURIDIQUE ONTARIO